

Projet d'établissement de l'école communale de Braffe

Au cœur du village de Braffe, notre école communale accueille vos enfants de la première maternelle à la sixième primaire.

Vos enfants évolueront sur les chemins du savoir, du savoir-faire et du savoir-être dans une ambiance familiale et chaleureuse.

C'est dans un climat de confiance, d'échange et de respect mutuel que nous voulons préparer vos enfants à devenir les adultes de demain.

Permettre à chaque élève d'apprendre dans un cadre de vie favorable et veiller à l'épanouissement personnel de chacun, telles sont nos deux priorités.

Introduction

Le projet d'établissement définit les choix pédagogiques et les actions concrètes particulières que l'équipe éducative entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école.

Il s'inscrit dans la continuité des projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur afin d'en respecter les valeurs et d'en atteindre les objectifs.

Ce document est un outil destiné aux enseignants, aux parents, aux partenaires extérieurs et au Pouvoir Organisateur.

Il permettra aussi à l'équipe qui travaille au sein de l'école de développer une vision commune.

L'école communale de Braffe se veut un lieu d'éducation et d'enseignement de qualité pour un enfant citoyen de sa commune, de son pays, de l'Europe et du monde.

Pour chaque enfant, l'école communale de Braffe vise l'épanouissement de la personnalité, la participation à la démocratie et à la vie socio-économique. Elle s'inscrit donc ainsi dans la perspective définie en trois axes par le Conseil de l'Education et de la Formation, perspective reprise par le Décret du 14 mars 1995 relatif à la Promotion de l'Ecole de la Réussite.

L'école est dotée d'un plan de pilotage depuis l'année scolaire 2017-2018.

Attentive à son efficacité sociale, l'école communale de Braffe met en œuvre une pédagogie fonctionnelle, participative et appropriative. Elle veille également à prévenir les déficits d'apprentissage par une pédagogie proactive qui envisage les modalités d'évaluation des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et leur perfectionnement continu.

L'école communale de Braffe adhère à la « Charte de l'Enseignement Officiel » et au contenu du Décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement.

Le projet d'établissement participe à l'actualisation des buts et des objectifs découlant de la mission de l'éducation (Décret Mission) en mettant en place un régime et des approches pédagogiques qui visent le développement global de l'enfant ainsi que son autonomie.

Le renouvellement de l'école fondamentale suppose le passage d'une pédagogie centrée sur l'enseignement à une pédagogie centrée sur l'apprentissage.

L'école fondamentale va de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} année primaire.

Avec l'appui du Pouvoir organisateur, de la Communauté éducative et de la famille, l'école fondamentale assure la base de l'apprentissage et amène l'enfant à développer des habiletés, des connaissances et des attitudes qui lui permettront d'évoluer avec succès au sein de la société du 21^e siècle.

Le renouvellement scolaire, traduit au travers du projet d'établissement, s'articule sur les Socles de compétences, les programmes d'études pour l'enseignement maternel et primaire et sont d'application pour l'ensemble de la Communauté française.

La fédération Wallonie-Bruxelles est responsable de l'élaboration des Socles de compétences. Les inspections maternelles et primaires s'assurent de leur mise en œuvre et les certifient (**C.E.B.**).

Sur base des Socles et des programmes d'études, les enseignants planifient leur enseignement et les apprentissages des élèves, évaluent régulièrement leurs progrès et, enfin, font rapport aux parents et aux élèves (évaluations et bulletins).

L'école communale de Braffe ancre **les compétences** de base par des apprentissages variés pour que l'enfant élargisse sa compréhension du monde et acquière des outils qui lui permettent d'apprendre, toute sa vie durant.

Les valeurs éducatives du décret « Missions »

(Article 6 du Décret missions du 24 juillet 1997)

Objectifs généraux

1. Promouvoir la **confiance en soi** et le développement de la personne de chacun des élèves.
2. S'approprier des savoirs et acquérir des compétences³ pour apprendre toute la vie.
3. Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable.
4. Assurer des chances égales d'émancipation sociale.

Nos actions concrètes:

1. « Promouvoir la confiance en soi et le développement de chaque élève. »

- 1) Soutien individuel ou en petits groupes : chaque enseignant aide l'enfant en fonction de ses besoins spécifiques.
- 2) Alternance du travail individuel, collectif et en groupe.
- 3) Développement de l'autonomie en donnant la possibilité à l'enfant d'apprendre par lui-même et d'avoir confiance en ses capacités.
Très vite, les enfants gèrent leurs classeurs par l'utilisation de farde de transport. L'organisation du journal de classe s'apprend dès la première primaire.
- 4) Dossier de suivi pour chaque élève dès la 1^{ère} maternelle constitué en équipe pluridisciplinaire, y compris des intervenants extérieurs.
- 5) Organisation d'une **année complémentaire**.
Pour acquérir les compétences ciblées, certains enfants auront besoin d'un temps plus long dans leur parcours scolaire.
Cette mesure doit rester exceptionnelle, un dossier pédagogique sera constitué pour chaque élève concerné.
- 6) Promotion de la santé à l'école en partenariat avec le **CPSE** :
 - Sensibilisation aux bonnes habitudes alimentaires. Collations saines
 - Bilan individuel de santé obligatoire en deuxième et en sixième.
 - Dépistage obligatoire des déficiences visuelles en quatrième.
 - Animation sur la vie affective et sexuelle pour les élèves de sixième, journée Transit.
 - Journées sportives pour les différentes classes de l'école.
- 7) Encourager et favoriser l'accueil d'élèves porteurs d'un handicap dans le respect de leur(s) différence(s). Notre équipe, en fonction des demandes d'intégration à venir, évaluera, au cas par cas, la pertinence de celles-ci.

2. « S'approprier des savoirs et acquérir des compétences pour apprendre toute la vie »

Notre école met l'accent sur une pédagogie active basée sur la construction des savoirs et savoir-faire⁸ par l'enfant :

1. Différencier les méthodes d'apprentissage, les outils proposés aux enfants. Chaque enfant utilise les outils et les méthodes qui lui conviennent le mieux. Exemples : méthode de lecture syllabique, gestuelle et analytique, matériel de calculs variés, exercices appropriés de dépassement ou de remédiation, organisation de groupes de besoins.
2. Articuler pratique et théorie en proposant des activités ayant du sens pour l'enfant : défis, projets, travail par essais et erreurs, manipulations, expériences, travail par groupes. Exemples : lecture de règles de jeux, ateliers cuisine, créatif, nature...
3. Transition maternelle/primaire par :
 - Des concertations avec l'équipe maternelle pour assurer la continuité des apprentissages ;
 - Chaque 2^{ème} mercredi du mois : concertation pour remédier aux faiblesses détectées dans le plan de pilotage en imaginant des actions concrètes à mettre en pratique dans les classes.
 - Passage de la valise des savoirs
4. Des projets menés en commun de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire.
5. Natation
Une fois par mois à la piscine de Bernissart. (lundi après-midi)
Les enfants sont encadrés par deux maîtres nageurs.
Objectif au minimum le brevet de 25m à la fin de la 6^{ème} primaire.
6. Organisation de classes de dépassement
 - Tous les deux ans pour les classes primaires (Roisin, La Louve, Wellin...)
Hébergement dans un centre adapté aux classes vertes.
 - Tous les deux ans pour les classes maternelles (3 jours)
7. 2 semaines d'initiation cirque
 - Tous les 4 ans, venue d'animateurs dans l'école. (Ball'Istik)
Une semaine en compagnie des artistes du cirque clôturée par un spectacle.

Remarques:

- L'organisation des classes de dépassement n'est pas immuable. Elle est sous réserve d'approbation du Pouvoir Organisateur et peut changer d'une année à l'autre pour respecter des décisions économiques, pédagogiques ou d'opportunités et ce pour offrir le meilleur service aux élèves.
 - Les classes de dépassement donnent la possibilité aux enfants d'apprendre dans des situations concrètes de la vie.
8. Création d'un jardin pédagogique.

Ce projet, mis en place via « Ose le vert », sensibilise les enfants à l'environnement, à la biodiversité.

Le jardin est aménagé pour toutes les classes de l'école.
Chaque classe a à sa disposition un bac en carré pour expérimenter différentes plantations.
Des bancs peuvent accueillir une classe complète pour d'éventuelles leçons de sciences, expériences...
Une mare a également été creusée. Elle permet d'observer l'évolution de différents animaux (tritons, grenouilles, larves de libellules...)
Un bac à compost est mis en place pour le recyclage des déchets verts (suivi par un guide composteur)
Un travail en collaboration avec des personnes du village est encouragé dans le but de partager des expériences (cuisine, savoir faire, élevage.)
Différents projets avec le home Bon Pasteur sont mis sur pied (création d'un poulailler, nichoirs, hôtels à insectes...)
Responsabilisation des enfants envers le bien-être animal (poules et lapin)

9. Les repas sont préparés par notre cuisinière qui veille à privilégier le circuit court et les produits de qualité. (travail avec les producteurs locaux)

10. Différentes sorties « pédagogiques ».

Musées, expositions, visite d'une ferme, Pairi Daiza, Sealife, Sparkoh....

Ces sorties permettent un travail sur le terrain et une ouverture sur le monde extérieur.

11. Appel à des personnes ressources pour faciliter l'articulation entre pratique et théorie.

12. **Projet numérique.**

Utilisation du TBI (tableau interactif) dans les classes des 3/4/ 5/6^{ème} primaires.

Pédagogie interactive

Utilisation des tablettes pour toutes les classes lors d'activités de recherche ou traitement de texte ainsi que pour les corrections individuelles ou recherche d'informations sur internet.

Travail avec la plateforme scoodleplay : exercices de dépassement ou remédiation pour les élèves du primaire en rapport aux livres utilisés dans toutes les matières.

Exercisation pour le CEB : utilisation de la plateforme Meel

3. « Préparer l'enfant à devenir un citoyen responsable »

1) Réalisation d'une charte de vie relationnelle pour tous les élèves et mise en pratique par l'ensemble de l'équipe éducative.

Durant l'année, les enseignants sensibilisent les enfants aux règles de vie en groupe (politesse, respect, solidarité...)

2) Apprentissage du respect d'autrui, de la gestion des conflits :

- Par la mise en pratique de la charte de vie relationnelle ;
- Par des ateliers animés par des intervenants extérieurs.
- Par une surveillance pro-active dans la cour de récréation assurée par l'ensemble de l'équipe éducative.
- Par l'instauration d'un « cercle de paroles » dans les classes primaires.
- Mise sur pied d'une cour régulée avec différentes zones selon le jeu ou l'occupation choisie.
- Bracelets de couleur pour définir la zone à chaque récréation.

- Animation et jeux collectifs lors de la récréation de 10h (mercredi)
- 3) Sensibilisation à l'environnement :
 - Tri des déchets.
 - Nettoyage du village (opération 1x par an)
 - Bac à compost et poules
 - 4) Commémoration du 11 novembre : sensibilisation dans toutes les classes, recueillement au monument aux morts.
 - 5) Participation des élèves de cinquième et sixième au Conseil Communal des enfants de Péruwelz (citoyenneté et démocratie)
Participation aux animations proposées par le **C.R.E.C.C.I.D.E** sur le thème « Je connais ma commune ».

4. « Assurer des chances égales d'émancipation sociale »

- 1) Concertations en équipe afin de déceler les difficultés des enfants et les aides à apporter (CPMS, équipe pédagogique, logopède...).
- 2) Communication entre les parents, la direction, les enseignants et les élèves par :
 - Le journal de classe ;
 - La page Facebook de l'école ;
 - Les réunions collectives de début d'année ;
 - Les entretiens individuels après le bulletin ou sur rendez-vous ;
 - Le Conseil de Participation
 - Dossier individuel en maternelle (2x par an)
 - Porte ouverte organisée avec balade vélo et marche
- 3) 2 heures de néerlandais par semaine à partir de la 5^{ème} année primaire.
- 4) Susciter le goût de la culture et de la créativité par l'organisation d'activités culturelles et sportives. Celles-ci permettent à tous les enfants de vivre les mêmes découvertes (théâtre, musée, journée sportive...).

GLOSSAIRE

Année complémentaire : afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, un élève peut bénéficier d'une année complémentaire maximum par étape c'est-à-dire une année dans le cycle 5/8 et une année dans le cycle 8/12. Cette mesure doit rester exceptionnelle et une aide spécifique devra être apportée à l'enfant. Pour chaque enfant dans le cas, un dossier de soutien pédagogique devra être mis en place. L'équipe pédagogique, en accord avec les parents, choisira le moment le plus opportun pour recourir à cette année complémentaire. Celle-ci ne se situe donc pas forcément en fin d'étape.

CEB : Certificat d'Etudes de Base délivré suite à la réussite de l'évaluation externe commune en fin de 6^{ème} primaire.

Compétence : aptitude à mettre en œuvre un ensemble de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches. Les compétences devant être acquises au terme de chaque étape de la scolarité de l'enfant, ont été établies pour l'ensemble des élèves de la Communauté Française. (Voir le document « Socles de Compétences »).

C.R.E.C.C.I.D.E : carrefour régional et communautaire de citoyenneté et de démocratie.

Centre PMS : centre psycho- médico-social est un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où l'enfant et/ou sa famille peuvent aborder les questions qui les préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle. Le PMS est à la disposition des élèves et de leurs parents, dès l'entrée dans l'enseignement maternel et jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire

PSE : centre de promotion de la santé à l'école.

Projet éducatif : dans le respect des quatre grands objectifs de l'enseignement définis par le Décret Mission, il s'agit de l'ensemble des valeurs et des choix de société à partir desquels un pouvoir organisateur définit ses objectifs pédagogiques.

Projet pédagogique : visées pédagogiques et choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur de mettre en œuvre son projet éducatif

Remédiation : aide individuelle ou en petits groupes aux enfants qui en ont besoin.

